Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213501968-20260612-05_06_2026_6-DE

Ville de MORDELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, **le 05 juin 2026 à 17h30**, le Conseil Municipal de la ville de MORDELLES s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de **Mme Armelle BILLARD**, Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS : Mme BILLARD, M. BROUARD, Mme GUILLEMOT, M. BOTREL, Mme DESMAS, M. BRIMER, M. LE TURNIER, M. NOZAY, Mme MESDON, Mme HERVIAULT, M. NIZAN, Mme GÖTZ-OVA, M. KERMORVANT, Mme RENAULT WASSE, M. ALIM, Mme FINAS, Mme LE HENANFF, M. PIANTINO, Mme CORMENIER, M. AFRICA, M. GRZESKOWIAK

ABSENT : M. FOUCHER

POUVOIRS :
Mme ECKERN à Mme DESMAS
M. JAUMARD à M. BROUARD
M. BERTHELOT à Mme GUILLEMOT
M. LEBRETON à M. NIZAN
Mme MATEO à M. NOZAY
Mme DAUVERGNE à M. BRIMER
Mme LE DOARE à Mme CORMENIER

Mme Youna LE HENANFF, désignée à mains levées, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Le Conseil Municipal constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du **29 mai 2026** ainsi que la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été respectées.

CREATION D'UN POSTE D'ANIMATEUR TERRITORIAL A TEMPS COMPLET – CHARGE(E) DE MISSION BIODIVERSITE
05-06-2026 -6

Rapporteur : A. Billard

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,
Considérant la nécessité de renforcer les actions de la collectivité en matière de biodiversité,
Considérant qu'il convient de créer un poste d'animateur territorial à temps complet afin d'assurer les missions de chargé(e) de mission biodiversité, en lien avec la mise en œuvre du plan d'actions issu de l'Atlas de la Biodiversité, pour la période du 1er juillet 2026 au 31 décembre 2028, et de modifier en conséquence le tableau des effectifs,

La commission finances et moyens généraux a donné un avis favorable le 20 mai 2026.
Le comité social territorial sera consulté le 2 juin 2026.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :
- De créer un poste d'animateur territorial à temps complet à compter du 1er juillet 2026 jusqu'au 31 décembre 2028.
- D'autoriser Madame le Maire à procéder à la mise à jour du tableau des effectifs.

La Maire,
Armelle BILLARD

La Secrétaire de séance,
Youna LE HENANFF